



Année Scolaire 2018 – 2019

ADMISSION

BTS CG ou BTS CI

Suite à votre admission en BTS dans notre lycée, vous trouverez ci-joints les documents nécessaires à votre inscription définitive pour la rentrée de septembre 2018.

DOCUMENTS A COMPLETER ET A NOUS RETOURNER POUR LE :

-
- la fiche d'identification ci-jointe dûment complétée
 - talon réponse concernant prise de connaissance du projet éducatif et de la formation proposée
 - chèque de 200 €uros à l'ordre de : Association Scolaire et Gestionnaire Largenté correspondant à un acompte sur la scolarité annuelle. Ce chèque sera restitué uniquement en cas d'échec au baccalauréat
 - l'imprimé Mandat de prélèvement SEPA, dûment complété et accompagné d'un RIB si vous optez pour les règlements par prélèvements automatiques mensuels
 - talon réponse concernant la contribution des familles

Vous nous communiquerez dès que possible les résultats du baccalauréat et nous transmettez :

- une copie du relevé des notes du baccalauréat
- une copie du bulletin du 3ème trimestre de la classe de terminale

42 avenue Jacques Loëb

☎ 05.59.63.29.29 ✍ 05.59.63.22.01

Site : www.largente.eu Mail : secretariat@largente.eu

ADMISSION

BTS CG ou BTS CI



Date de la rentrée :

Lundi 3 septembre à 9h30

9 h 30 à 11 h 40 : Accueil des élèves dans la salle polyvalente
Présentation de l'établissement
Formalités administratives
Distribution des livres

14 h à 16 h 00 : Début des cours

Horaires des élèves de B.T.S.

Du lundi au vendredi

- de 8 heures à 12 h 30
- de 14 heures à 17 h 35

Journée de cohésion

Courant septembre

Stage annuel

- BTS CG : 1^{ère} année 5 semaines ; 2^{ème} année 3 semaines
- BTS CI : 1^{ère} année 8 semaines ; 2^{ème} année 4 semaines

Vos contacts dans l'établissement

- Monsieur MAYTE : Chef d'Etablissement
- Madame MANGIAROTTI : Responsable des Etudes
- Madame NOGUES : Conseillère Principale d'Education
- Madame MEYNADIER - Secrétaire
- Madame THEUIL : Attachée de gestion
- Madame ESTEINOU : Comptable

ORDINATEUR PORTABLE

Le suivi des études en BTS CG et BTS CI à LARGENTÉ nécessite la location obligatoire d'un ordinateur portable fourni par l'établissement.

Ce matériel est paramétré avec les logiciels utilisés par les étudiants durant leur formation et leur permet de se connecter aux serveurs pédagogiques de l'établissement afin d'accéder à Internet, aux ressources fournies par les enseignants ou bien de sauvegarder leurs travaux.

Il répond à un cahier des charges correspondant aux exigences du monde professionnel :

- Ordinateur portables avec écran 15 pouces
- Processeur Intel I3 ou I5
- Disque dur SATA 7200 tours/minutes 500 GO
- 8 GO de RAM
- Système d'exploitation Windows professionnel
- Carte Wi-Fi 5 GHZ
- USB 3.0

Chaque étudiant d'une même classe dispose d'un ordinateur identique (marque, modèle).

En fonction des années, le matériel peut être de marque TERRA WORTMANN, LENOVO, ACER... mais dans le respect du cahier des charges.

Le montant de la location mensuelle s'élève à 15 €uros sur 10 mois.

Un contrat de location annuelle sera établi et signé entre l'établissement et l'étudiant lors de la remise de l'ordinateur à la rentrée.

Un chèque de caution d'un montant de 600 € est demandé au même moment. Ce chèque, non encaissé, sera restitué à la fin de l'année scolaire au moment de la restitution du matériel.

L'étudiant conserve avec lui le matériel attribué durant les périodes de vacances scolaires (Toussaint, Noël, Hiver et Pâques) et de stage.

Pour information, à l'issue de la 2ème année de BTS, il sera proposé à l'étudiant d'acquérir le matériel utilisé à un tarif préférentiel.

TARIFS BTS - CG	
Contribution annuelle de base*	
750 €	
Location ordinateur	
150 €	
Location livres	
50 €	
Fichiers pédagogiques	
1 ^{ère} année	155 €
2 ^{ème} année	35 €

*voir document joint

TARIFS BTS - CI	
Contribution annuelle de base*	
750 €	
Location ordinateur	
150 €	
Location livres	
50 €	
Fichiers pédagogiques	
1 ^{ère} année	65 €
2 ^{ème} année	35 €

Bourses et logement

A réception de la notification d'attribution des bourses vous devez la compléter et l'adresser à Largenté accompagnée d'un relevé d'identité bancaire au nom de l'étudiant.

Pas d'internat possible dans l'établissement.

Assurance scolaire

Si vous êtes victime d'un accident, vous bénéficiez de l'assurance « individuelle accident » de la mutuelle Saint Christophe. Cette assurance vous couvre 24h sur 24, que vous soyez dans l'établissement, en vacances, en voyage scolaire, chez vous. La déclaration est à établir auprès de Largenté, dans les 5 jours qui suivent l'accident.



Certificats de scolarité

Ils seront téléchargeables au moment de la rentrée sur le site PRONOTE. Aucun certificat de scolarité ne pourra être délivré avant la rentrée des classes.

Réforme Sécurité Sociale

La Loi Orientation et Réussite des Etudiants du 8 mars 2018 comprend une réforme de la protection sociale des étudiants en matière d'assurance maladie, porteuse d'une simplification administrative majeure.

Ainsi, à compter de la prochaine rentrée, les étudiants qui s'inscrivent pour la première fois dans un établissement d'enseignement supérieur ne changent plus de régime obligatoire d'assurance maladie et ne seront donc pas affiliés au Régime des Etudiants.

Ceux qui poursuivent leurs études et qui sont déjà inscrits à une mutuelle étudiante pour l'année universitaire 2017-2018, restent rattachés à cette mutuelle et verront leurs droits renouvelés automatiquement par l'Assurance Maladie pour l'année universitaire 2018-2019.

DEMANDES D'AMENAGEMENT EXAMENS SESSION 2019

Les élèves des classes de BTS 2ème souhaitant effectuer une demande d'aménagements aux examens pour la session 2019 doivent se manifester auprès de l'accueil de l'établissement.

Carte étudiant

La carte d'étudiant sera remise le jour de la rentrée.

Restauration rapide et classique

Restaurant Universitaire à proximité.

Restauration classique possible à Largenté. Prix du repas 6.85 euros

Restauration rapide possible à la cafétéria de Largenté (sandwichs, pizzas, salades composées, pâtes, pâtisseries, fruits)

Stationnement

Les étudiants ne sont pas autorisés à garer leur voiture dans l'établissement.

